

REGLEMENT DES KILOMETRES DE LA PROVENCE

19 NOVEMBRE 2017

PAS D'INSCRIPTIONS LE JOUR DE LA COURSE

POUR S'INSCRIRE :

- **Par internet** : www.kms.fr ou tél 08 92 68 33 13 (0,45€/mn) **jusqu'au vendredi 17 novembre 23H.**
IMPORTANT : Pour un retrait du dossard le jour de la course, les certificats médicaux et les licences devront être téléchargés et validés **avant le DIMANCHE 12 NOVEMBRE minuit.**
- **Le SAMEDI 18 NOVEMBRE** de 10H à 19H directement sur le site du Prado, à proximité du rond-point David.

RETRAIT DES DOSSARDS : directement sur le site du Prado, à proximité de la statue de David

- Samedi 18 novembre : de 10 h 00 à 19 h 00.

- Possible le Dimanche 19 novembre, à partir de 7h00, **à condition que le dossier d'inscription (certificat médical ou licence, plus paiement) ait été validé par internet avant le dimanche 12 novembre minuit.**

TARIFS DES INSCRIPTIONS :

Courses Kids : Gratuit

Course 5KM

- 10 € par inscription individuelle jusqu'au dimanche 12 novembre minuit
- 12 € par inscription individuelle à partir du lundi 13 novembre
- Gratuit pour les catégories Minimes (né en 2004 et 2003)

Course 10KM

- 13 € par inscription individuelle jusqu'au dimanche 12 novembre minuit
- 16 € par inscription individuelle à partir du lundi 13 novembre

A chaque participant est remis un dossard et un lot souvenir de l'événement.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelques motifs que ce soit.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

DOSSARDS PREFERENTIELS

L'organisation prévoit un sas de départ Elite, performance minimale N3 « Homme 30'30, Femme 36' » et préférentiel, performance minimale IR4 « Homme 34'15 , Femme 41' » pour les coureurs capable de justifier de la performance requise et le demandant par mail à l'adresse 10km.asptt.marseille@orange.fr .

ASSURANCE :

- **Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts (police souscrite auprès de la GMF)
- **Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- **Les concurrents non licenciés athlétisme, de même que les concurrents étrangers** devront être en possession d'un certificat médical de « non-contre indication à la pratique du SPORT EN COMPETITION ou de la course à pied EN COMPETITION » datant de moins d'un an à la date de la compétition. **Le certificat médical doit être rédigé en langue française, daté, signé et doit permettre l'authentification du médecin.** Ce certificat ou sa copie vous sera demandé à l'inscription et conservé par l'organisateur. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**
- Seules sont autorisées les **licences sportives en cours de validité** :
 - délivrées par la FFA : **Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running et Pass'Running**
 - délivrées **par une Fédération agréée**, sur laquelle apparaît la non contre indication à la pratique du **SPORT EN COMPETITION** ou de **l'Athlétisme en compétition** OU de la « course à pied en compétition ».
 - Les licences délivrées par la **FFTri, FFCO, FFPM.**
 - Les licences **UNSS ou UGSEL** dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

REGLES TECHNIQUES :

- Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve sous peine de non classement.
 - Les participants aux 10 km disposeront d'un temps maximum de 1 h 30 pour effectuer le parcours.
 - Les participants aux 5 km disposeront d'un temps maximum de 1h pour effectuer le parcours
- Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route et ne pourront prétendre à être classés.
- Une personne passant la ligne d'arrivée sans son dossard ne pourra être classée.
- Tout concurrent souhaitant abandonner devra remettre son dossard ainsi que sa puce, à un membre de l'organisation.
- Pour des raisons de sécurité, le parcours ne pourra être accessible aux handisports ainsi qu'aux poussettes d'enfants.
- Les bicyclettes, engins à roulettes sont formellement interdits sur le parcours sauf les véhicules de l'organisation.
- Les chiens même tenus en laisse sont interdits.

RAVITAILLEMENT :

Un ravitaillement comprenant liquide et solide est installé après la ligne d'arrivée de chacune des courses.

Pour la course des 10 km, un ravitaillement en eau est prévu entre le 3ème et 4ème km et entre le 7ème et 8ème km.

Pour la course des 5 km, un ravitaillement en eau est prévu entre le 2ème et 3ème km

CHALLENGES INTERCLUB

Challenge interclub pour les courses de jeunes, le plus grand nombre de participants.

RÉSULTATS

- Les résultats paraissent dans le journal La Provence le lundi suivant la course.
- Les résultats pourront être publiés sur les sites internet de l'Organisation, de la Société de Chronométrie, de la FFA, de La PROVENCE

DROIT A L'IMAGE

Les participants, accompagnateurs et public autorisent à titre gracieux l'Asptt Marseille ainsi que ses ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion des épreuves et des animations mises en place dans le cadre des 10KM La Provence et pour la durée la plus longue prévue par la loi et les traités en vigueur.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. **Les résultats pourront être publiés sur les sites internet de l'ASPTT MARSEILLE ainsi que sur les sites de la société de chronométrie, des partenaires et de la FFA. Si vous souhaitez vous opposer à la publication de votre résultat, vous devez expressément en informer l'organisateur marseille@asptt.com et la FFA cnil@athle.fr**

ATTENTION :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.